

DÉPARTEMENT de la DORDOGNE

COMMUNE de NONTRON

ARRÊTE N° 2024-6.1-273 RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

Le Maire de la commune de NONTRON, Nadine HERMAN-BANCAUD

VU les articles L 2213.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'Arrêté du 24 novembre 1967 modifié sur la signalisation routière,
VU le code de la route,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 11 février 2008,
VU la délibération du Conseil Municipal n° 6029 du 15 mars 1996 par laquelle un plan de circulation a été approuvé,
VU la déclaration de la SAS Mesdames Production en date du 20 octobre 2024 concernant le tournage d'un film sur le territoire de la Commune de Nontron.
Considérant que le bon déroulement du tournage nécessite de réglementer le stationnement et la circulation routière.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : les prescriptions suivantes seront applicables :

Le mardi 22 octobre 2024 de 14h00 à 17h30.

Circulation interdite :

- VC n° 08 Route des Châtres de l'intersection de la Rd n°87 à l'intersection de la route Frédéric De Saint Sernin.

Déviations VL :

- Par la VC n°09 route Frederic de St Sernin dans le sens Savignac de Nontron/Nontron.
- Par la VC n° 08 rue Irène Masevay dans le sens Nontron /Savignac de Nontron.

ARTICLE 2 : Des panneaux de signalisation seront mis en place les services Techniques de la Ville de Nontron.

ARTICLE 3 : La Brigade de Gendarmerie, les agents de surveillance de la voie publique seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au recueil des actes de la Mairie.

Fait à NONTRON, le 21 octobre 2024
Madame le Maire
Nadine HERMAN-BANCAUD

Pour ampliation
Nontron le 21/10/2024
Le Maire

J-Michel GOURDEAU

